



Lille, le 19 avril 2019

## Communiqué de presse

### POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE :

## LE PRÉFET ADAPTE LES MESURES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS



Selon l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, ATMO Hauts-de-France, l'épisode de pollution atmosphérique se poursuit aujourd'hui et demain dans le Nord et le Pas-de-Calais. Par conséquent, le niveau d'alerte sur persistance est maintenu dans les deux départements.

Afin de réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère de diverses origines, Michel Lalande, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, adapte les mesures visant l'ensemble des secteurs polluants dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

### Reconduction ou intensification des mesures ci-dessous, à compter de ce samedi 20 avril à minuit jusqu'au lundi 22 avril à 24h00

#### - Dans le secteur des transports : réduction de la vitesse réglementaire

- 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
- 90 km/h sur les portions d'autoroutes et de routes nationales et départementales normalement limitées à 110 km/h ;
- 80 km/h pour les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes.

#### - Dans le secteur industriel : application des mesures de réduction des émissions

Les industries doivent appliquer les mesures de niveau 1 et 2 d'alerte pour les particules (PM10) fixées dans leur autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

#### - Dans le secteur agricole : mesures de réduction des pratiques polluantes

- interdiction de l'écobuage et du brûlage des déchets ou coproduits agricoles ;
- si possible, report de l'épandage de fertilisants ;
- sinon, recours à des procédés faiblement émetteurs d'ammoniac, et pour les effluents d'élevage, enfouissement rapide et au plus tard dans les vingt-quatre heures suivant leur épandage.

#### - Dans le secteur résidentiel, dans les espaces verts et jardins publics : adoption de comportements citoyens

Le préfet rappelle que les brûlages à l'air libre des déchets verts sont interdits et que chaque citoyen doit limiter sa propre consommation énergétique en limitant notamment le chauffage domestique.

### Suspension de la circulation différenciée, sur une partie de l'agglomération lilloise, après le vendredi 19 avril à 24h00

Compte tenu du retour à des niveaux de concentration de particules plus modérés et d'une circulation moins dense le week-end pascal dans l'agglomération lilloise, la circulation différenciée n'est pas reconduite.

Le préfet remercie l'ensemble des forces de l'ordre mobilisées pour faire appliquer les mesures. Il tient également à saluer les 12 maires des communes concernées qui ont procédé à l'application stricte de la circulation différenciée sur leur territoire.

13 669 demandes de vignettes ont été enregistrées en trois jours, les 16, 17 et 18 avril, pour le Nord (10 636), le Pas-de-Calais (2 340) et la Belgique (693), contre 3 564 globalement les deux jours précédents. Au total, dans le Nord et le Pas-de-Calais, plus de 1,1 million de véhicules sont équipés de vignettes crit'air (respectivement près de 870 000 et plus de 270 000) et en Belgique 300 000.